



Polyvalente de Thetford Mines

**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2020-2021
FPT1**

Renseignements importants concernant l'évaluation

Document à conserver pendant toute l'année scolaire



Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre**.

- Une **communication par mois** sera faite par l'intervenant auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, d'un élève ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

1^{er} bulletin :

- Étape du 31 août au 5 novembre 2020.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis les 19 et 20 novembre 2020 lors de la rencontre de parents.

2^e bulletin :

- Étape du 9 novembre 2020 au 15 février 2021.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis aux élèves avant le 15 mars 2021.

3^e bulletin :

- Étape du 16 février au 22 juin 2021.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis aux parents dans la semaine du 5 juillet 2021.

* Vous trouverez un commentaire sur deux des compétences suivantes au 3^e bulletin.

| Compétences | 1^{er} bulletin | 3^e bulletin |
|-------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Exercer son jugement critique | | |
| Organiser son travail | | |
| Savoir communiquer | X | |
| Savoir travailler en équipe | | X |

E X E M P T I O N D ' E X A M E N

Encore cette année, l'enseignant a la possibilité de ne pas soumettre un élève à l'évaluation locale de fin d'année. Pour se mériter ce privilège, l'élève doit avoir maintenu une note égale ou supérieure à 85% au sommaire de l'année (cela inclut les deux premières étapes ainsi que tout ce qui aura été fait pendant la 3^e étape). Dans les jours précédant l'examen, l'enseignant en informera l'élève, ainsi que les parents, s'il est exempté. Si l'enseignant se prévaut de cette modalité pour un examen avant la session de juin, il demeure responsable de la gestion des élèves qui ne sont pas soumis à cette évaluation. Le parent recevra un courriel au cours de la première étape pour lui permettre d'accepter ou de refuser l'exemption de son enfant à l'avance.

PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (FPT1)

| DISCIPLINE | | Étape 1 | | | Étape 2 | | | Étape 3 | | | |
|--|--|-----------------------------|---------------------------|------------------------------|-----------------------------|---------------------------|------------------------------|-----------------------------|---------------------------|------------------------------|-------------------------|
| | | Évaluation en cours d'étape | Évaluation en fin d'étape | Résultat inscrit au bulletin | Évaluation en cours d'étape | Évaluation en fin d'étape | Résultat inscrit au bulletin | Évaluation en cours d'étape | Évaluation en fin d'étape | Résultat inscrit au bulletin | Épreuves de fin d'année |
| Français, langue d'enseignement | Lire et donner son opinion sur des textes (40%) | X | | X | X | | X | | X | | |
| | Écrire des textes variés (40%) | | | | X | | X | | X | | |
| | Communiquer oralement (20%) | X | | X | X | | X | | X | | |
| Mathématique | Résoudre une situation-problème (30%) | | | | X | | X | | X | | |
| | Utiliser profit un raisonnement mathématique (70%) | X | | X | X | | X | | X | | |
| Anglais, langue seconde | Interagir oralement en anglais (40%) | | | | X | | X | | X | | |
| | Lire et écouter et visionner des textes variés (30%) | X | | X | X | | X | | X | | |
| | Écrire des textes en anglais (30%) | X | | X | X | | X | | X | | |
| Expérimentations technologiques et scientifiques | Chercher réponses ou solutions problèmes sc. tech. (50%) | X | | X | X | | X | | X | | |
| | Mettre à profit ses connaissances sc. et tech. (50%) | X | | X | X | | X | | X | | |
| Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté | | X | | X | X | | X | | X | | |
| Arts | | X | | X | X | | X | | X | | |
| Éducation physique et à la santé | | X | | X | X | | X | | X | | |
| Autonomie et participation sociale | | X | | X | X | | X | | X | | |
| Sensibilisation au monde du travail | | X | | X | X | | X | | X | | |
| Préparation au marché du travail | | X | | X | X | | X | | X | | |

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEES à l'adresse suivante :
<http://www.education.gouv.qc.ca>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, situations d'évaluation, laboratoires, etc.

PASSERELLE POSSIBLE

La ministre a fixé, comme conditions particulières pour que l'élève en 3^e année de la Formation préparatoire au travail puisse suivre la matière *Préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé*, les exigences suivantes :

- Avoir atteint au moins l'échelons 4 sur les échelles des niveaux de compétence de la Formation préparatoire au travail pour les compétences *communiquer oralement* et *mettre à profit son raisonnement mathématique*;
- Avoir atteint au moins l'échelon 3 sur les échelles des niveaux de compétence de la Formation préparatoire au travail pour une autre des compétences de chacune des matières *langue d'enseignement* et *mathématique*.

Ces conditions s'ajoutent aux conditions particulières d'admission déjà prévues pour certains métiers semi-spécialisés et inscrites, les cas échéant, dans le Répertoire de métiers semi-spécialisés disponible sur le site internet du Ministère à l'adresse suivante : www.education.gouv.qc.ca/sections/metiers/

Un métier *semi-spécialisé*, c'est quoi...

- Commis de matériaux de construction;
- Préposé au développement de photos;
- Commis de quincaillerie;
- Magasinier;
- Manœuvre en entreprise;
- Commis au service à la clientèle;
- Assistant(e) fleuriste;
- Aide-poissonnier;
- Aide-boucher;
- Aide-cuisinier;
- Commis fruits et légumes;
- Réparateur d'équipement de sport;
- Ouvrier d'atelier en fabrication de bois;
- Nettoyeur de véhicules;
- Et plusieurs autres.

Et après...

Lorsque tu auras terminé ta formation en FPT, tu pourras plus facilement te trouver un travail qui t'intéresse. De plus, tes enseignants te mettront en contact avec le Carrefour Jeunesse Emploi qui pourra vous guider toi et ton employeur, si cela vous intéresse, vers le *Programme d'apprentissage en milieu de travail* offert par le Centre local d'emploi. Ce programme te propose d'apprendre un métier avec l'aide d'un compagnon d'expérience. Ce programme compte 50 métiers et te permet d'obtenir un certificat de compétences décerné par Emploi-Québec. C'est à toi de construire ton avenir!! Nous sommes-là pour t'épauler.